

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du vendredi 19 juin 2020 à 9 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'utilisation, à des fins collectives, du parc-école Albert-Gariépy
- 20.02** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et l'Association centre-ville Lachine (ACVL) et octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ pour la réalisation d'une campagne de sociofinancement afin d'assurer la relance de l'achat local et l'appui à l'activité communautaire dans l'arrondissement de Lachine
- 20.03** Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc., pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 760, rue Notre-Dame, d'une superficie de 3 500 pi² à des fins d'activités sportives, pour l'arrondissement de Lachine, pour une dépense totale de 505 890,00 \$, incluant les taxes. Bâtiment 6970-001
- 20.04** Addenda - Modification du montant de la subvention à verser à Fondation Métropolis bleu indiqué à la résolution CA20 19 0098, ainsi que du montant total des subventions à verser aux quatre organismes à but non lucratif dont les contrats pour des activités culturelles prévues dans l'arrondissement de Lachine durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement ont été annulées en raison de la pandémie de la COVID-19, pour un montant total de 2 215,57 \$

30 – Administration et finances

- 30.01** Autorisation à présenter, pour la saison 2020 et les saisons subséquentes, une demande de permis de transport maritime de passagers pour les deux Batobus auprès de la Commission des transports du Québec par la chef de division - ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Lachine

- 30.02** Autorisation de la signature de l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne de Lachine pour l'occupation de locaux pour les organismes de l'arrondissement pour les années 2021 à 2025
- 30.03** Acceptation de l'offre du conseil municipal de la Ville de Montréal d'offrir les services de l'escouade mobilité et de l'application du *Règlement portant sur l'occupation du domaine public* (RCA09-19002), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - *Règlement modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001-1)
- 40.02** Adoption du second projet du *Règlement numéro 2710-99 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone R-327, l'usage « 412 - Enseignement », un pourcentage d'occupation du sol compris entre 30 % et 70 % et un coefficient d'occupation du sol maximal de 2,4, ainsi que de modifier les définitions de « Superficie de plancher » et « Cottage »*

47 – Urbanisme

- 47.01** Autorisation d'une dérogation mineure - Mise en conformité du bâtiment unifamilial situé au 125, avenue Rolland, sur le lot portant le numéro 2 133 399 du cadastre du Québec

50 – Ressources humaines

- 50.01** Approbation des nominations intérimaires de madame Stéphanie Houle au poste de directrice d'arrondissement et de madame Lavinia Badea au poste de directrice des services administratifs et des projets urbains de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 20 juin 2020
- 50.02** Approbation de la nomination de Mme Julie Perron au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 24 août 2020

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public

**Dossier # : 1203948003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'utilisation, à des fins collectives, du parc-école Albert-Gariépy

D'approuver l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'utilisation, à des fins collectives, du parc-école Albert-Gariépy.

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-06-16 11:23**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1203948003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'utilisation, à des fins collectives, du parc-école Albert-Gariépy

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal a approuvé, lors de la séance du 25 mai dernier, un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, le Centre communautaire Albert-Gariépy, qui sera transformé en école primaire en réponse à un besoin urgent de trouver de nouveaux locaux pour accueillir les élèves de Lachine. Ledit acte de vente prévoit que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'arrondissement conviendront d'une entente de type parc-école, laquelle devra être approuvée et signée par les parties avant le 1^{er} juillet 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

25 mai 2020 - CM20 0519 (1204435001) - Approuver un projet d'acte et sa convention de retenue, par lequel la Ville vend à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, à des fins d'école publique, un bâtiment portant le numéro civique 800, rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie total approximative de 9 082,6 mètres carrés.

DESCRIPTION

L'entente parc-école jointe à ce dossier prévoit les conditions d'utilisation ainsi que les responsabilités respectives des parties.

JUSTIFICATION

Cette entente permet d'assurer un maintien de l'accès de l'aire de jeux existante et ce, au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente prévoit que les coûts d'entretien et de réparation sont partagés à parts égales entre les parties. Auquel cas, la Ville et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys devront préalablement s'être entendus sur la nécessité de la réparation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permet d'assurer un maintien de l'accès de l'aire de jeux existante et ce, au bénéfice de l'ensemble des citoyens. De plus, le parc demeurera accessible pendant la durée des travaux prévues par le Centre de services scolaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communications ont déjà été diffusées dans le cadre de la vente du Centre Albert-Gariépy.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'entente avant le 1^{er} juillet 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie HOULE
Directrice - Services administratifs et projets urbains

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Services administratifs et projets urbains

Le : 2020-06-12



Dossier # : 1207131001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et l'Association centre-ville Lachine (ACVL) et octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ pour la réalisation d'une campagne de sociofinancement afin d'assurer la relance de l'achat local et l'appui à l'activité communautaire dans l'arrondissement de Lachine

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et l'Association centre-ville Lachine (ACVL);

D'octroyer une contribution financière à l'Association centre-ville Lachine (ACVL) au montant de 25 000 \$ pour la réalisation d'une campagne de sociofinancement afin d'assurer la relance de l'achat local et l'appui à l'activité communautaire dans l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-06-16 11:52

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1207131001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et l'Association centre-ville Lachine (ACVL) et octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ pour la réalisation d'une campagne de sociofinancement afin d'assurer la relance de l'achat local et l'appui à l'activité communautaire dans l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Les circonstances exceptionnelles causées par la pandémie de la COVID-19 ont mis l'ensemble de l'écosystème commercial dans une incertitude sans précédent. De très nombreux établissements commerciaux ont été forcés de fermer leurs portes mais ceux qui ont pu maintenir une partie de leurs opérations ont été confrontés à des conditions difficiles et à une très faible fréquentation par rapport à la normale. La situation a généré d'importants problèmes, particulièrement chez les petits commerces de quartier, où l'absence de client et le manque de liquidité qui en a résulté, a eu pour conséquence la mise au chômage d'employés, le report de paiements de frais récurrents et une insécurité collective.

L'état de précarité et d'incertitude quant aux possibilités de maintenir une offre en biens et en services de proximité à la clientèle qui vit, travaille et fréquente le quartier durant la phase de reprise graduelle des activités des commerces continue à semer le doute quant à leur pérennité chez les experts du domaine et au sein des associations qui représentent ces commerces. Pour venir en aide aux commerçants de Lachine l'Association centre-ville de Lachine a déposé un projet visant à stimuler la reconnaissance sociale des commerces de Lachine, de stimuler leur fréquentation et de générer des revenus pour des organisations communautaires.

Le projet se décline en trois axes :

- Soutenir l'achat de proximité pour sa contribution à l'écosystème du quartier et à la qualité de vie de ses résidents et travailleurs;
- Impliquer les commerçants de Lachine, rétablir la confiance, stimuler l'appartenance à l'association et à l'arrondissement et encourager la mise en place de nouvelles pratiques commerciales durables et adaptées aux nouvelles réalités sanitaires;
- Développer une campagne de financement participatif au profit des citoyens, des commerçants et d'un certain nombre d'organismes de bienfaisance œuvrant auprès de la population de l'arrondissement.

Comme l'ont fait les arrondissements de Verdun et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au

cours des dernières semaines, l'arrondissement de Lachine souscrit au projet de l'ACVL pour son potentiel à maintenir l'activité et à stimuler la vitalité des artères commerciales de Lachine.

Le présent sommaire a pour objet d'accorder, en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à l'ACVL pour la mise en oeuvre et la réalisation d'une campagne de sociofinancement ainsi que la convention à intervenir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le printemps 2020 aura été marqué par la paralysie pour une majorité des commerces jugés non essentiels dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Afin de recréer le lien commerce-client-communauté, stimuler la fréquentation des rues commerçantes et maintenir la contribution du commerce de proximité à la vie de quartier, l'ACVL désire s'associer à des partenaires pour développer une campagne de financement participatif impliquant les membres de l'association et les commerçants de l'ensemble de l'arrondissement.

Les retombées attendues de cette campagne qui pourrait débuter fin juin début juillet seront à la fois économiques et sociosanitaires.

La campagne, qui constitue une première en ce sens qu'elle est le fruit d'une mutualisation des ressources et de tactiques de communication entre rues commerçantes dans Lachine repose sur la volonté de faire contribuer les achats en magasin ou en restaurant, bistro, etc. à la prestation de services d'organismes communautaires actifs dans le milieu.

Pour réaliser cette campagne, l'ACVL s'est associé à La Ruche, un organisme spécialisé en campagne de financement participatif qui a aussi collaboré aux campagnes dans les arrondissements de Verdun et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

En surplus des retombées économiques ou financières, le projet contribuera à :

- Stimuler l'achat local;
- Encourager la fréquentation citoyenne des commerces locaux;
- Favoriser la communication entre les commerçants de Lachine;
- Encourager le commerçant dans le processus de reprise des affaires.

Enfin, sous la coordination de l'ACVL, le partage des rôles dans la campagne est prévu être le suivant :

ACVL et arrondissement de Lachine :

- Recrutement des commerçants participants;
- Nom et stratégie de la campagne;
- Production et acheminement des certificats-cadeaux;
- Assurer la relation citoyen-consommateur avec les commerces participants;
- Gestion des comptes.

Mouvement Desjardins – Programme du Coeur à l'achat :

- Frais de gestion et d'exploitation de la plateforme la Ruche;

- Soutien financier de 2 000 \$ pour honoraires d'un vidéaste ou dépenses liés à la création de visuels et du montage vidéo;
- Assurer un fonds de sécurité d'un montant équivalent à 15% des contributions d'achat local, afin de dédommager les contributeurs ayant choisi de soutenir une entreprise qui ne serait en mesure d'honorer sa contrepartie.

JUSTIFICATION

Ce soutien financier d'exception est essentiel parce qu'il favorisera l'émergence d'un projet innovant, mutualisé et qui mise sur l'écosystème des quartiers. Le recours à une campagne participative contribuera à plusieurs aspects de la vie économique et communautaire de Lachine et ouvrira la voie à d'autres initiatives d'économie sociale ou du moins, à la mise en commun d'efforts entre commerçants et organismes communautaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à la pratique en usage, les modalités du soutien financier sont précisées dans le projet de convention joint à la présente. Un premier versement constituant 80 % du soutien accordé sera fait à la signature de l'entente et un deuxième et dernier versement, représentant 20% du soutien accordé, sera fait à la réception du bilan de la campagne.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la contribution financière de l'arrondissement, cette campagne ne pourrait se tenir et ne pourrait être déployée

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La présente contribution financière favorisera, à court terme, la mobilisation des ressources chez les commerçants de Lachine, l'influx d'une confiance envers la reprise des activités commerciales et la mise en valeur du commerce de l'arrondissement. Elle aura, par le déploiement rapide de la campagne un impact significatif sur la fréquentation et la vitalité des rues commerçantes de Lachine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communications sera coordonnée entre les partenaires du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le demandeur souhaite démarrer la campagne fin juin début juillet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen
NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2020-06-12

**Dossier # : 1205372003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc., pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 760, rue Notre-Dame, d'une superficie de 3 500 pi ² à des fins d'activités sportives, pour l'arrondissement de Lachine, pour une dépense totale de 505 890,00 \$, incluant les taxes. Bâtiment 6970-001

Il est recommandé :

- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2020, des locaux situés au 760, rue Notre-Dame, d'une superficie d'environ 3 500 pi², à des fins d'activités sportives, pour l'arrondissement de Lachine, moyennant un loyer total de 321 930,00 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- d'autoriser la dépense de 40 241,25 \$, taxes incluses, en énergie;
- d'autoriser la dépense de 143 718,75 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du locateur Les Développements 760 N.D. inc.;
- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-06-16 15:04**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205372003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc., pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 760, rue Notre-Dame, d'une superficie de 3 500 pi ² à des fins d'activités sportives, pour l'arrondissement de Lachine, pour une dépense totale de 505 890,00 \$, incluant les taxes. Bâtiment 6970-001

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 mai 2020, le conseil municipal a approuvé le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le Centre communautaire Albert-Gariépy, qui sera transformé en école primaire en réponse à un besoin urgent de trouver de nouveaux locaux pour accueillir les élèves de Lachine.

Le Centre communautaire Albert-Gariépy accueille actuellement une vingtaine d'organismes communautaires ainsi qu'une partie de l'équipe de la Direction - Culture, sports, loisirs et développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de la Lachine (Arrondissement).

Depuis plus d'un an, l'Arrondissement a travaillé différents scénarios de relocalisation. Tous les organismes ont été rencontrés et certains d'entre eux ont déjà quitté vers d'autres locaux municipaux. Les employés de la DCSLDS seront également relocalisés dans d'autres locaux municipaux.

Afin de répondre à l'ensemble des besoins, des espaces doivent être loués afin de maintenir les services offerts aux citoyens.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a été mandaté pour négocier un bail qui permettra de loger le club de gymnastique Gymnitours, volet récréatif, sur le territoire de l'arrondissement Lachine.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0519 - 25 Mai 2020 - Approuver un projet d'acte et sa convention de retenue, par lequel la Ville vend à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, à des fins d'école publique, un bâtiment portant le numéro civique 800, rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie totale approximative de 9 082,6 m².

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc., pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 760, rue Notre-Dame, d'une superficie de 3 500 pi² à des fins d'activités sportives, pour les besoins de l'arrondissement de Lachine, pour un loyer total de 321 930,00 \$, incluant les taxes.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement des locaux loués, représentant un montant total de 143 718,75 \$, incluant les taxes.

Les travaux d'aménagement seront exécutés par le bailleur comme le prévoit l'article 5 du bail.

JUSTIFICATION

La relocalisation temporaire des organismes qui logent présentement au centre Albert-Gariépy est nécessaire afin de poursuivre les services à la population de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2025.

	1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025 (5 ans)
Superficie (pi ²)	3 500 pi ²
Loyer incluant les frais d'exploitation	245 000,00 \$
Taxes foncières (provision)	35 000,00 \$
Total avant taxes	280 000,00 \$
TPS (5 %)	14 000,00 \$
TVQ (9,975 %)	27 930,00 \$
Total incluant taxes	321 930,00 \$
Ristourne de TPS	(14 000,00) \$
Ristourne de TVQ (50 %)	(13 965,00) \$
Coût total net	293 965,00 \$

Taux unitaire

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Loyer semi brut (\$/pi ²)	14,00 \$	14,00 \$	14,00 \$	14,00 \$	14,00 \$
Taxes foncières (\$/pi ²) / Provision	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$
Total	16,00 \$	16,00 \$	16,00 \$	16,00 \$	16,00 \$

Coût d'énergie payable directement au fournisseur par le SGPI

3 500 pi ²	1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025 (5 ans)
Énergie (estimé) 2 \$/pi ²	35 000,00 \$
TPS (5 %)	1 750,00 \$
TVQ (9,975 %)	3 491,25 \$
Total incluant taxes	40 241,25 \$
Ristourne de TPS	(1 750,00) \$
Ristourne de TVQ (50 %)	(1 745,63) \$
Coût total net	36 745,63 \$

Cette dépense sera assumée à 100 % par le SGPI.

Le loyer semi-brut dans le secteur pour de telles locations est de 14 à 20 \$/pi².

Pour le loyer détaillé, voir pièce jointe.

DÉPENSES DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement pour cette location :

Coût des travaux d'aménagement clé en main	125 000,00 \$
TPS (5 %)	6 250,00 \$
TVQ (9,975 %)	12 468,75 \$
Coût total maximal des travaux à remettre au locateur	143 718,75 \$
Recouvrement TPS (100 %)	(6 250,00) \$
Recouvrement TVQ (50 %)	(6 234,38) \$
Coût net des travaux	131 234,38 \$

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

Du fait de la différence de provenance des fonds, ce dossier doit passer au CA de l'arrondissement de Lachine et au CE pour approbation des instances

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La relocalisation du club de gymnastique permettra la poursuite des activités au bénéfice de la clientèle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La réalisation des travaux peut être retardée ou compromise car elle est tributaire de la situation due au COVID-19 et des restrictions de travail décidées par le gouvernement canadien et québécois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est prévue par l'arrondissement de Lachine afin de faire connaître aux citoyens la date de la relocalisation et le nouvel emplacement temporaire du club de gymnastique Gymnitours.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation des travaux: CA juin 2020
Approbation du bail : CE juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Lavinia BADEA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie HOULE, Lachine

Lecture :

Stéphanie HOULE, 11 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laila BENNAGHMOUCH
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de division

Le : 2020-06-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Approuvé le : 2020-06-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2020-06-16



Dossier # : 1206901006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modification du montant de la subvention à verser à Fondation Métropolis bleu indiqué à la résolution CA20 19 0098, ainsi que du montant total des subventions à verser aux quatre organismes à but non lucratif dont les contrats pour des activités culturelles prévues dans l'arrondissement de Lachine durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement ont été annulées en raison de la pandémie de la COVID-19, pour un montant total de 2 215,57 \$

De modifier le montant de la subvention à verser à Fondation Métropolis bleu indiqué à la résolution CA20 19 0098 pour un montant de 1 290 \$, ainsi que le montant total des subventions à verser aux quatre organismes à but non lucratif dont les contrats pour des activités culturelles prévues dans l'arrondissement de Lachine durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement ont été annulées en raison de la pandémie de la COVID-19, pour un montant total de 2 215,57 \$;

D'octroyer une subventions à l'organisme à but non lucratif Fondation Métropolis bleu pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution du contrat avant sa résiliation et le montant total prévu au contrat, pour un montant total de 1 290 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-06-17 14:05

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206901006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modification du montant de la subvention à verser à Fondation Métropolis bleu indiqué à la résolution CA20 19 0098, ainsi que du montant total des subventions à verser aux quatre organismes à but non lucratif dont les contrats pour des activités culturelles prévues dans l'arrondissement de Lachine durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement ont été annulées en raison de la pandémie de la COVID-19, pour un montant total de 2 215,57 \$

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de la pandémie, l'arrondissement de Lachine a résilié quatre contrats conclus avec les organismes dont les activités ont été annulées pour un montant total de 2 215,57 \$ \$ en raison de la pandémie de la COVID-19. Fondation Métropolis Bleu a droit à un montant de 1 290 \$ au lieu de 1 130 \$ pour l'annulation des contrats prévus aux bibliothèques Saul-Bellow et Saint-Pierre à l'arrondissement de Lachine pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulées en raison de la pandémie de la COVID-19.

ORGANISME	MONTANT
Fondation Métropolis bleu	1 290,00 \$
Les aventuriers voyageurs	325,00 \$
Miel Montréal	400,57 \$
Association des cinémas parallèles du Québec	200,00 \$

La différence à payer à Fondation Métropolis Bleu est de 160 \$ en provenance du budget de fonctionnement des bibliothèques de Lachine.

2410.0010000.301435.07231.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

DA: 646242

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen
NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITOYAN
agent(e) culturel(le)

IDENTIFICATION

Dossier # :1206901006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation de quatre contrats octroyés à des organismes à but non lucratif pour des activités culturelles prévues dans l'arrondissement de Lachine durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement, annulées en raison de la pandémie de la COVID-19 et octroi de subventions à ces organismes, en vertu de l'article 141 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), pour un montant total de 2 055,57 \$

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le mois de mars 2020, la situation sanitaire en lien avec la pandémie de la COVID-19 a entraîné une série de mesures exceptionnelles, dont l'interdiction de rassemblements, intérieurs et extérieurs, ainsi que l'annulation de nombreux spectacles et activités. Plus spécifiquement, la Ville de Montréal annonçait le 7 avril dernier, l'annulation de l'ensemble des festivals, événements et rassemblements publics sur le territoire montréalais jusqu'au 2 juillet.

Directement touchés par ces mesures, le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques sont donc fermés depuis le 12 mars dernier, et ce jusqu'à nouvel ordre, et l'ensemble de leurs activités est reporté ou annulé.

En raison de cette situation exceptionnelle qui touche durement le milieu culturel, le Service de la culture et les directions culture, sports, loisirs et développement social des arrondissements souhaitent honorer en totalité les cachets prévus aux artistes et travailleurs culturels qui devaient présenter des animations, médiations et activités dans le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques durant cette période afin de ne pas les fragiliser, ces artistes et travailleurs culturels étant actuellement des personnes dans le besoin.

Cette orientation est renforcée par la décision du Conseil des arts de Montréal de payer la totalité des sommes dues aux artistes devant présenter des spectacles et expositions dans le réseau Accès culture dans le cadre Conseil des arts de Montréal en tournée durant cette période.

Afin de pouvoir verser une subvention aux organismes dont les activités ont été annulées, et, qu'en conséquence les contrats doivent être résiliés, le conseil de l'arrondissement résilie d'une part les contrats relatifs aux activités culturelles prévues dans l'arrondissement de Lachine durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement, annulées en raison de la pandémie de la COVID-19 et, d'autre part, octroyer une subvention à ces organismes. Le

montant de la subvention correspond au montant total prévu au contrat, moins les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats avant leurs résiliations, s'il y a lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine souhaite résilier quatre contrats conclus avec les organismes dont les activités ont été annulées pour un montant total de 2 055,57 \$ en raison de la pandémie de la COVID-19.

En contrepartie, l'arrondissement de Lachine recommande d'octroyer une subvention aux organismes dont le montant correspond à la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat (détails dans le tableau en pièce jointe), pour un montant total de 2 055,57 \$.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a le pouvoir d'octroyer des subventions à ces organismes à but non lucratif, à certaines conditions, en vertu de l'article 141 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (LRQ, chapitre C-11.4).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal des contributions financières accordées sera de 2 055,57 \$. Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 2 055,57 \$, est prévu à l'arrondissement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Provenance du budget de fonctionnement des bibliothèques de Lachine pour un montant total de 1 855,57 \$:

2410.0010000.301435.07231.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000.

ORGANISME	MONTANT
Fondation Métropolis bleu	1 300,00 \$
Les aventuriers voyageurs	325,00 \$
Miel Montréal	400,57 \$

Fondation Métropolis bleu: DA 643534

Les aventuriers voyageurs: DA 643538

Miel Montréal: DA à venir

Provenance du budget de fonctionnement du Musée de Lachine pour un montant total de 200 \$:

2410.0010000.301440.07251.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000.

Association des cinémas parallèles du Québec	200,00 \$
----------------------------------------------	-----------

Association des cinémas parallèles du Québec: DA 643546.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien , la création aux arts et à la culture contribue à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La ville souhaite promouvoir la création et favoriser l'accessibilité aux arts et la culture sur son territoire. L'octroi de ces subventions permet à la Ville d'offrir un soutien au milieu culturel et ne pas les fragiliser davantage les artistes et les travailleurs culturels dont les revenus annuels moyens sont moindres que l'ensemble des travailleurs. Dans le cas des bibliothèques, les contractuels embauchés collaborent souvent aux différents projets depuis plusieurs années et cela permettrait d'éviter une perte d'expertise significative. Comme la ville n'a pas d'objectif de rentabilité pour ces activités, l'octroi de subvention à ces artistes et travailleurs culturels n'aura pas d'impact budgétaire puisque ces sommes étaient déjà engagées et prévues au budget de l'arrondissement.

Également, Il est important de conserver une cohérence et un alignement conjoint avec nos différents partenaires, notamment le Conseil des arts de Montréal, qui ont annoncé diverses mesures de soutien au milieu culturel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie de la COVID-19 bouleverse actuellement l'ensemble des activités de la planète a un impact important sur le milieu culturel et les artistes qui offrent une programmation culturelle sur le territoire montréalais. Dans ce contexte, de nombreuses activités culturelles ont dues être annulées. Il est donc recommandé de maintenir le soutien accordé aux artistes par la Ville afin de ne pas les fragiliser davantage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai et juin 2020 : résiliation des contrats et signature de quittance

Juin 2020 : adoption par le conseil d'arrondissement

Juillet 2020 : paiement aux organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITTOYAN
Chef de division culture et bibliothèques)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-20

Dominique GAZO
Directrice culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1207865001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation à présenter, pour la saison 2020 et les saisons subséquentes, une demande de permis de transport maritime de passagers pour les deux Batobus auprès de la Commission des transports du Québec par la chef de division - ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Lachine

D'autoriser la chef de division - ressources financières et matérielles à présenter, pour la saison 2020 et les saisons subséquentes, une demande de permis de transport maritime de passagers pour les deux Batobus auprès de la Commission des transports du Québec, et ce, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-06-15 16:18

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207865001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation à présenter, pour la saison 2020 et les saisons subséquentes, une demande de permis de transport maritime de passagers pour les deux Batobus auprès de la Commission des transports du Québec par la chef de division - ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'autoriser la présentation d'une demande de permis de transport maritime de passagers de deux Batobus pour la saison 2020 et les saisons à venir. Cette autorisation est essentielle pour l'obtention et le renouvellement des permis annuelles. Dans le contexte actuel de la pandémie de la Covid-19, les Batobus ne seront pas opérationnels pour la saison 2020, mais le paiement des permis est toujours exigé par les règlements de la Commission des transports. Le non paiement des permis pour la saison 2020 équivaudra à une mise au rancart des véhicules et l'obtention de nouveaux permis pour la saison 2021 sera une opération fastidieuse et coûteuse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-03-11 - CA19 19 0052 (1193416001) - D'autoriser la chef de division - ressources financières et matérielles à présenter, pour la saison 2019, une demande de permis de transport maritime de passagers pour les deux Batobus auprès de la Commission des transports du Québec, et ce, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

2018-02-12 - CA18 19 0042 (1183550001) - D'autoriser le chef de division sports, loisirs et développement social à présenter une demande de permis de transport maritime de passagers pour le Batobus auprès de la Commission des transports du Québec, et ce, pour la saison 2018.

2017-04-10 - CA17 19 0117 (1171991013) - D'autoriser le chef de division sports, loisirs et développement social à présenter une demande de permis de transport maritime de passagers pour le Batobus auprès de la Commission des transports du Québec, et ce, pour la saison 2017.

2016-04-11 - CA16 19 0118 (1161991012) - D'autoriser le Directeur - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens à présenter une demande de permis de transport maritime de passagers pour le Batobus auprès de la Commission des transports du Québec, et ce, pour la saison 2016.

2015-06-01 - CA15 19 0195 (1151991006) - D'autoriser le Directeur - Services administratifs, greffe et relations avec les citoyens à présenter une demande de permis de transport maritime de passagers pour le Batobus auprès de la Commission des transports du Québec, et ce, pour la saison 2015.

DESCRIPTION

Les permis émis par la Commission des transports du Québec doivent être obtenus à chaque année.

JUSTIFICATION

Un permis est requis pour exploiter les Batobus et la Commission des transports du Québec exige une résolution autorisant la présentation de la demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au budget des Batobus. La tarification en vigueur est de 289 \$ (non taxable) par permis et les paiements par carte de crédit sont admis.

La dépense sera imputée au poste :

2410.0010000.301472.03301.53290.0000.00000.00000.0000.00000.0000.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thi Mai Ha NGUYEN
Preposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-10

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>



Dossier # : 1207626003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de la signature de l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne de Lachine pour l'occupation de locaux pour les organismes de l'arrondissement pour les années 2021 à 2025

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne de Lachine pour l'occupation de locaux pour les organismes de l'arrondissement pour les années 2021 à 2025.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-06-16 15:56

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207626003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation de la signature de l'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne de Lachine pour l'occupation de locaux pour les organismes de l'arrondissement pour les années 2021 à 2025

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit d'autoriser la signature de l'entente 2020-2025 entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne de Lachine concernant l'utilisation du complexe sportif du Collège ainsi que le cadre d'utilisation des plateaux sportifs et récréatifs de l'arrondissement de Lachine par le Collège Sainte-Anne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1^{er} juin 2015 - CA15 190189 (1155303006) - Entente 2015-2020 entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne de Lachine concernant l'utilisation du Complexe sportif - Autorisation;

7 juillet 2014 - CA14 190217 (11453303017) - Entente 2014-2015 entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne de Lachine concernant l'utilisation du Complexe sportif - Autorisation;

25 août 2009 - CA09 190376 (1092194010) - Entente entre l'Arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne de Lachine concernant l'utilisation du Complexe sportif;

5 juillet 2004 - CA04 190263 (1042334017) - Entente entre le Collège Saint-Anne et l'Arrondissement de Lachine pour l'utilisation du nouveau complexe sportif du Collège Sainte-Anne par l'Arrondissement;

15 avril 2003 - CA03 190064 (1021334008) - Entente pour la location de la piscine intérieure, du gymnase double, de la palestres et du plateau d'entraînement pour la gymnastique du nouveau complexe sportif du Collège Sainte-Anne, selon les plages horaires convenues - Acceptation de la proposition.

Description	
--------------------	--

L'entente concerne l'utilisation du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine par l'arrondissement de Lachine. Le Collège met à la disposition de l'arrondissement, une

piscine intérieure, une pataugeoire, un local d'entraînement pour le Club de gymnastique, une palestre, un gymnase double et divers locaux.

L'entente proposée est d'une durée de cinq ans. Elle entre en vigueur à compter de la signature par les parties et se termine le 30 juin 2025.

La résolution du Collège Sainte-Anne sera adoptée le 17 juin 2020. Le responsable fera parvenir une copie à l'arrondissement.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

L'accès aux locaux du complexe sportif est nécessaire à la réalisation de l'offre de services en sports et loisirs de l'arrondissement de Lachine. L'utilisation du complexe par l'arrondissement permet de répondre aux besoins des organismes sportifs et communautaires ainsi que de la population de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En échange de l'utilisation du complexe sportif, l'arrondissement s'engage à verser au Collège Sainte-Anne la somme de 292 951,17 \$ toutes taxes incluses, et ce, la première année de l'entente. Les années subséquentes intégreront les taux IPC également de façon cumulative. Toute utilisation des locaux et plateaux récréatifs et sportifs du Collège Sainte-Anne par l'arrondissement en dehors des horaires convenus dans l'entente s'effectuera sans frais supplémentaire pour l'arrondissement, conditionnellement à leur disponibilité. L'utilisation des glaces intérieures par le Collège est circonscrite dans une clause spéciale à l'intérieur de l'entente.

Le coût de location s'imputera comme suit :

Imputation : 2410 0010000 301431 07167 55290 000000 0000 000000 014003 00000
00000

Coût pour la première année : 292 951,17 \$ toutes taxes incluses.

La direction des services administratifs s'assurera que les crédits budgétaires nécessaires seront disponibles pour donner suite à cette entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permet d'offrir une programmation aquatique intérieure et en gymnase.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ted COX
chef de section - sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-06-11

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1204408003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation de l'offre du conseil municipal de la Ville de Montréal d'offrir les services de l'escouade mobilité et de l'application du Règlement portant sur l'occupation du domaine public (RCA09-19002), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

D'accepter l'offre du conseil municipal de la Ville de Montréal d'offrir les services de l'escouade mobilité et de l'application du Règlement portant sur l'occupation du domaine public (RCA09-19002), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-06-15 17:14

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204408003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Acceptation de l'offre du conseil municipal de la Ville de Montréal d'offrir les services de l'escouade mobilité et de l'application du Règlement portant sur l'occupation du domaine public (RCA09-19002), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

CONTENU

CONTEXTE

Le 22 août 2018, la Ville de Montréal déployait officiellement son projet pilote d'escouade dédiée à la mobilité dans l'arrondissement de Ville-Marie et sur les axes de mobilité du Plateau Mont-Royal et du Sud-Ouest, de 5 h à 23 h, du lundi au vendredi.

Cette équipe, formée de six inspecteurs d'arrondissement, a pour mission de travailler à prévenir et à réagir rapidement lorsque des entraves sont constatées afin d'améliorer la fluidité sur le réseau de la Ville. L'escouade observe, agit, sensibilise et intervient pour une meilleure circulation à Montréal dans diverses problématiques telles que :

- des entraves non autorisées afin de les démobiliser et libérer le domaine public;
- des entraves autorisées mais non conformes afin d'apporter les ajustements requis en lien avec les conditions d'occupation du domaine public;
- des entraves autorisées et conformes mais dont l'impact aurait été plus important que prévu, afin de prévoir des mesures de mitigation complémentaires en coordination avec les intervenants;
- des obstructions sur la chaussée (branches, cônes, sacs, etc.) qui peuvent avoir un impact sur l'usage d'une voie de circulation;
- des cas de stationnement non conformes ayant un impact sur la mobilité des usagers, dont l'application en cette matière relève des services centraux;
- des feux de circulation défectueux (non fonctionnels, désynchronisés);
- etc.

Les champs d'action des inspecteurs de cette escouade comprennent également, en lien avec l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public :

- la délivrance de constats d'infraction pour les occupations non conformes;
- la démobilisation des chantiers et entraves non autorisés sur le domaine public dans une perspective de mobilité des usagers;
- l'ajustement des occupations du domaine public, en coordination avec les arrondissements, dans une perspective de sécurité de toutes les formes de déplacements (actifs, cyclables et véhiculaires);

- la coordination directe avec les intervenants (SPVM, CGMU, Équipes techniques et des travaux publics en arrondissement, etc.) pour agir sur diverses problématiques.

Travaillant de façon proactive, et collaborant avec le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les arrondissements pour débloquer les situations de congestion qui ont un impact direct sur les usagers des routes, ce projet s'est avéré très concluant.

À ce titre, la Ville souhaite étendre la couverture de l'escouade mobilité sur son territoire. En vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. 11.4), la Ville offre les services de l'escouade mobilité quant à l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public, à tous les arrondissements. Cette escouade relève du Service de la concertation des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

27 janvier 2020 - CM20 0074 (1197286007) - D'offrir les services de l'escouade mobilité pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public, aux arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de LaSalle, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. Les coûts afférents au fonctionnement de l'escouade mobilité seront assumés par le Service de la concertation des arrondissements.

DESCRIPTION

L'offre du conseil de la Ville, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), vise à offrir les services de l'escouade mobilité aux arrondissements concernés pour l'application de leurs règlements sur l'occupation du domaine public. Le présent dossier décisionnel vise à autoriser le transfert de la responsabilité de gestion et d'interventions de l'escouade mobilité vers le Service de la concertation des arrondissements.

JUSTIFICATION

La mobilité est un enjeu pour la Ville de Montréal. Les nombreuses entraves constatées et le bilan positif des actions de l'escouade mobilité déployée depuis le 22 août 2018, ont démontré l'importance de renforcer l'action municipale afin d'accroître et de bonifier les actions en ce sens. Les arrondissements assument quotidiennement l'application de la réglementation sur l'occupation du domaine public. Le Service de la concertation des arrondissements offre d'intervenir pour étendre et uniformiser les actions de l'escouade mobilité dans les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville, de Anjou, de Lachine, de LaSalle, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts afférents au fonctionnement de l'escouade mobilité seront assumés par le Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En vue d'améliorer la fluidité et la mobilité de tous les usagers du transport sur son territoire, et après avoir analysé l'impact de l'escouade mobilité déployée depuis le 1^{er} juin

2018, la Ville souhaite étendre et bonifier la présence de cette escouade sur son territoire en confiant au Service de la concertation des arrondissements la gestion de cette activité. Ce transfert est important pour assurer une coordination optimale des activités opérationnelles de l'escouade sur le territoire de tous les arrondissements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SÉGUIN
Directeur aménagement urbain et service aux entreprises

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur - Aménagement urbain et services aux entreprises

Le : 2020-06-10



Dossier # : 1205014002

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020 (RCA20-19001-1)

D'adopter le *Règlement modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001-1).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-29 07:46

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205014002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020 (RCA20-19001-1)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine souhaite que la population lachinoise se réapproprie l'espace public dans le contexte de la fin du confinement décrété afin de limiter la propagation de la pandémie de la COVID-19. À cet effet, il souhaite renoncer à l'imposition de frais relatifs à l'installation de terrasses situées complètement ou partiellement sur le domaine public ainsi qu'au dépôt de garantie associé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2 décembre 2019 - CA19 19 0337 (1192333003) - Adoption - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

En renonçant au tarif associé à l'installation de terrasses sur le domaine public, l'arrondissement souhaite encourager ces installations afin de permettre aux citoyens lachinois de se réapproprier l'espace public de façon sécuritaire en favorisant les mesures permettant d'assurer la distanciation physique sur le domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie PERREAULT
Secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-05-22



Dossier # : 1206470014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-99 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone R-327, l'usage « 412 - Enseignement », un pourcentage d'occupation du sol compris entre 30 % et 70 % et un coefficient d'occupation du sol maximal de 2,4, ainsi que de modifier les définitions de « Superficie de plancher » et « Cottage »

D'adopter le *Règlement numéro 2710-99 modifiant le Règlement sur le zonage (2710)* afin de permettre, dans la zone R-327, l'usage « 412 - Enseignement », un pourcentage d'occupation du sol compris entre 30 % et 70 %, un coefficient d'occupation du du sol maximal de 2,4, ainsi que de modifier les définitions de « Superficie de plancher » et de « Cottage ».

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-25 14:29

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206470014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-99 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone R-327, l'usage « 412 - Enseignement », un pourcentage d'occupation du sol compris entre 30 % et 70 % et un coefficient d'occupation du sol maximal de 2,4, ainsi que de modifier les définitions de « Superficie de plancher » et « Cottage »

CONTENU

CONTEXTE

- Modification au *Règlement sur le zonage* (2710) afin notamment de :
- Permettre l'usage d'établissement d'enseignement dans la zone R-327;
 - Permettre un pourcentage d'occupation du sol compris entre 30% et 70% dans la zone R-327;
 - Permettre un coefficient d'occupation du sol maximal de 2,4 dans la zone R-327;
 - Modifier la définition de « Superficie de plancher »;
 - Modifier la définition de « Cottage ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La modification réglementaire est à deux volets. Le premier concerne notamment la reconversion du centre communautaire Albert-Gariépy en école, en introduisant l'usage « 412 - Enseignement ». Le second volet permettra de mettre à jour des dispositions du règlement que l'évolution de la pratique de l'urbanisme, ainsi que les nouvelles orientations de la Ville de Montréal ont rendu désuètes.

1. Ajout de l'usage « 412 - Enseignement » à la zone R - 327 et modification du pourcentage d'occupation du sol et du coefficient d'occupation du sol (COS).

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) a récemment acquis le bâtiment du centre communautaire Albert-Gariépy afin de combler une partie des besoins de la population lachinoise en termes d'espaces d'enseignement.

Le bâtiment, situé au 800, rue Sherbrooke, ancienne école et propriété de la Ville de Montréal, accueille depuis le milieu des années 1980 une partie de l'effectif du Service des Loisirs de l'Arrondissement et un certain nombre d'organismes communautaires actifs sur le territoire. Bien qu'ayant conservé l'essentiel de sa configuration d'établissement scolaire, le bâtiment doit être mis aux normes de construction actuelles dont les travaux sont en cours de planification. La réalisation est prévue au cours des années 2020-2021, pour une rentrée

scolaire en 2021. Cependant, les démarches de la CSMB doivent, dans un premier temps, faire l'objet d'une modification réglementaire permettant l'usage visé.

De plus, considérant les besoins sans cesse croissants en espace d'enseignement, et afin d'anticiper sur d'éventuels ajouts au bâtiment existant, la CSMB souhaite augmenter la superficie constructible de son terrain (pourcentage d'implantation au sol) ainsi que la superficie de plancher permise (COS). Ces derniers refléteront les valeurs minimale et maximale prévues par le Plan d'urbanisme (30 - 70 %) ainsi que le maximum de superficie de plancher correspondant.

Pour des fins de conformité au Plan d'urbanisme qui fixe le maximum du pourcentage d'occupation du sol à 70 %, la note (g) qui permet pour cette disposition une valeur de 75 % pour les résidences pour personnes âgées sera supprimée.

2. Modification de l'article 2.1.6 - Terminologie

a) Définition de « Superficie de plancher »

Cette modification vise essentiellement le calcul du coefficient d'occupation du sol qui se définit sommairement par le rapport de la somme de l'ensemble des superficies de plancher d'un immeuble par la superficie du terrain qui l'accueille. Initialement, la superficie de plancher se calculait en considérant la surface horizontale, mesurée de la paroi des murs extérieurs ou de la ligne d'axe des murs mitoyens et en excluant uniquement les parties destinées au stationnement et aux installations de chauffage et d'équipements de même nature.

Cette définition, appliquée à une basse densité, a très peu d'impact sur le calcul des superficies. Toutefois, l'Arrondissement connaît depuis quelques années une densification importante de ses constructions qui répond aux orientations de la Ville de Montréal en matière de développement durable et contre l'étalement urbain. Cette évolution a démontré les limites de la définition actuellement en vigueur qui ne prend pas en considération l'espace important alloué aux issues et vides techniques verticaux qu'imposent les nouvelles normes de construction. À cet égard, le code du bâtiment exclut ces espaces du calcul des superficies de plancher.

L'amendement permettra donc de faire concorder la définition de « Superficie de plancher » au zonage.

b) Définition de « Cottage »

Dans sa définition de « Cottage », le *Règlement sur le zonage* (2710) prévoit une hauteur minimale de sept mètres, une norme facilement atteignable pour un bâtiment de deux étages. Toutefois, dans le cas d'un agrandissement sur un seul étage, cette disposition n'est que très rarement atteignable.

Étant donné le nombre important de demandes d'ajout à des bâtiments unifamiliaux à deux étages sur un seul étage, ce qui est notamment le cas des maisons Gameraff, la modification facilitera la réalisation des travaux d'agrandissement et offrira davantage de latitude au développe.

JUSTIFICATION

La Direction de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises recommande l'adoption du présent projet de règlement (2710-99) pour les raisons suivantes :

- L'ajout de l'usage d'établissement d'enseignement à la zone R-327 et l'augmentation du pourcentage d'occupation du sol et du coefficient d'occupation du sol permettront de

comblent une partie des besoins grandissants en classes pour la population lachinoise que le bâtiment, actuellement occupé par le centre communautaire, pourra accueillir;

- La modification de la définition de la superficie de plancher permettra d'adapter la réglementation municipale à la réalité de la construction moderne et de rejoindre ainsi les orientations de la Ville en matière de densification;
- La suppression de la norme minimale de hauteur pour les habitations de type « Cottage » permettra de répondre aux différents besoins des familles lachinoises en termes d'espace, et en adéquation avec leurs moyens, et ainsi de retenir la population lachinoise en transformation sur le territoire et d'attirer de nouvelles familles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2020-05-25



Dossier # : 1206470010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Mise en conformité du bâtiment unifamilial situé au 125, avenue Rolland, sur le lot portant le numéro 2 133 399 du cadastre du Québec

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 5 mars 2020, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à la mise en conformité du bâtiment unifamilial situé au 125, avenue Rolland, sur le lot portant le numéro 2 133 399 du cadastre du Québec, ayant pour effet de permettre, pour un bâtiment existant agrandi, une marge arrière de 2,39 mètres et l'empiètement d'une galerie dans la marge latérale gauche.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-06-16 11:34

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206470010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Mise en conformité du bâtiment unifamilial situé au 125, avenue Rolland, sur le lot portant le numéro 2 133 399 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure pour la mise en conformité du bâtiment situé au 125, avenue Rolland, sur le lot portant le numéro 2 133 399 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ayant renouvelé son certificat de localisation aux fins de vente, le propriétaire a été avisé de la non-conformité de son bâtiment à la réglementation actuelle, en ce qui a trait à la marge arrière fixée à 4,0 mètres.

Des recherches dans les archives de l'Arrondissement ont permis, d'une part, d'affirmer cet élément et, d'autre part, de rejeter la possibilité de conférer des droits acquis à la propriété située sur l'avenue Rolland, dans l'ancienne Ville Saint-Pierre.

Un permis d'agrandissement en cour avant a été délivré en 1976 sur lequel est mentionné une marge de recul arrière correspondant à 21 pieds, soit 6,40 mètres. Actuellement, la marge est à 2,39 mètres (7.84 pieds), comme indiqué sur le certificat de localisation daté du 12 février 2020. Celui émis en date du 20 août 1992 indique pour sa part une marge de 8,1 pieds, soit 2,46 mètres. La différence étant imputable à la précision et à la qualité du matériel d'arpentage.

Les travaux d'agrandissement en cour arrière ayant, selon toute vraisemblance, été réalisés après le 19 mars 1968 (droits acquis sans permis à la preuve) et avant le 2 septembre 1992 (droits acquis pour des travaux ayant fait l'objet d'un permis), la marge arrière ne peut être réputée conforme et devra faire l'objet d'une dérogation mineure.

Une recherche réglementaire a également permis d'établir la non-conformité de la galerie située dans la cour latérale gauche. Cette dernière a fait l'objet d'une demande de permis en 2003, cependant, les travaux n'ont pas été réalisés conformément aux dispositions de celui-ci.

Le propriétaire soumet une demande de dérogation mineure afin de mettre en conformité le bâtiment et conclure la vente.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2020 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-23

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

Michel SÉGUIN
Directeur



Dossier # : 1205900001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Approbation des nominations intérimaires de madame Stéphanie Houle au poste de directrice d'arrondissement et de madame Lavinia Badea au poste de directrice des services administratifs et des projets urbains de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 20 juin 2020

D'approuver les nominations intérimaires de madame Stéphanie Houle au poste de directrice d'arrondissement et de madame Lavinia Badea au poste de directrice des services administratifs et des projets urbains de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 20 juin 2020.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-06-15 14:54

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205900001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Approbation des nominations intérimaires de madame Stéphanie Houle au poste de directrice d'arrondissement et de madame Lavinia Badea au poste de directrice des services administratifs et des projets urbains de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 20 juin 2020

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu que monsieur Martin Savard quittera son poste de directeur d'arrondissement de Lachine le 19 juin 2020, un affichage sera effectué afin de désigner un successeur. Afin que le comité de sélection termine son processus, il y a lieu de désigner un remplaçant temporaire pour cette fonction stratégique pour l'arrondissement de Lachine.

Mme Stéphanie Houle, qui occupe en ce moment le poste de directrice des services administratifs et des projets urbains, sera nommée temporairement comme directrice de l'arrondissement, et ce, jusqu'à la fin du processus de sélection et comblement du poste.

De plus, comme la charge de travail en tant que directrice d'arrondissement sera importante, madame Lavinia Badea qui est en ce moment chef de division des ressources financières et matérielles, sera nommée temporairement comme directrice des services administratifs et des projets urbains, et ce, jusqu'à ce que Stéphanie Houle reprenne son poste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2013-04-15 - CA13 19 0131 (1131991002) - Nomination à la Direction d'arrondissement de monsieur Martin Savard au poste de directeur d'arrondissement à compter du 30 avril 2013.

2011-11-14 - CA11 19 0404 (1113479020) - D'approuver la nomination de madame Stéphanie Houle au poste de directrice de la Culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement de Lachine (poste numéro 14545), et ce, pour une durée de quatre (4) ans, selon les modalités édictées par le Service du capital humain.

2017-05-08 - D1172343244 (2172343244) - Promotion de Lavinia Badea, au poste chef de division ressources financières et matérielles, à la Direction des services administratifs, greffe et relations avec les citoyens, à compter du 13 mai 2017.

2019-06-03 - CA19 19 0203 (1198261002) - Approbation des nominations de madame Stéphanie Houle, au poste de directrice à la Direction des services administratifs et des projets urbains, et de madame Dominique Gazo, au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 4 juin 2019.

DESCRIPTION

Une approbation du conseil d'arrondissement est requise afin de nommer madame Stéphanie Houle par intérim au poste de directrice d'arrondissement et ainsi que madame Lavinia Badea au poste de directrice des services administratifs et des projets urbains de l'arrondissement Lachine.

JUSTIFICATION

Le présent dossier est conforme aux encadrements et aux directives du Service des ressources humaines en matière de règles de nomination et de rémunération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La nomination temporaire à titre de directrice d'arrondissement se fera à la classe salariale FM12 .

La nomination temporaire à titre de directrice des services administratifs et des projets urbains se fera à la classe salariale FM09 .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La nomination temporaire sans appel de candidature de madame Houle en tant que directrice d'arrondissement par intérim à l'arrondissement de Lachine est conforme à la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre, art. 10.2.1.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hélène DAOUST, Service des ressources humaines
Anna LAUT, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BERTRAND
Conseillère en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH.

Le : 2020-06-03



Dossier # : 1208261002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la nomination de madame Julie Perron au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 24 août 2020

D'approuver la nomination de madame Julie Perron au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 24 août 2020.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-06-17 14:03

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208261002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la nomination de madame Julie Perron au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 24 août 2020

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu que madame Dominique Gazo a quitté son poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social le 25 juin 2020, un affichage a été effectué du 8 au 22 mai 2020 (LAC-20-DIR-103510-60422) afin de désigner son ou sa remplaçante.

Le comité de sélection qui a été formé par le centre de dotation du Service des ressources humaines recommande la nomination de madame Julie Perron pour ce poste comme elle s'est qualifiée au terme du processus d'évaluation des compétences. Par le fait même, l'intérim de madame Lynn Thibault se terminera le 24 août.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-06-03 - CA19 19 0203 (1198261002) - Approbation des nominations de madame Stéphanie Houle, au poste de directrice à la Direction des services administratifs et des projets urbains, et de madame Dominique Gazo, au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 4 juin 2019.

2019-10-07 - CA19 19 0263 (1198261003) - Approbation de la nomination de madame Dominique Gazo, au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 4 septembre 2019.

2020-06-01 - CA19 19 0263 (1208261001) - Approbation de la nomination par intérim de madame Lynn Thibault au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement Lachine, et ce, à compter du 2 juin 2020.

DESCRIPTION

Une approbation du conseil d'arrondissement est requise afin de nommer madame Julie Perron au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

JUSTIFICATION

Le présent dossier est conforme aux encadrements et aux directives du Service des ressources humaines en matière de règles de nomination et de rémunération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Thi Mai Ha NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hélène DAOUST, Service des ressources humaines

Anna LAUT, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BERTRAND
Conseillère en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH.

Le : 2020-06-11

